

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à 19H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Catherine GERARD, Thierry HERMAN, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS.

EXCUSÉES : Laurence OLIVIER donne pouvoir à Emilie DUHAMEL
Véronique CATTEAU donne pouvoir à Sophie FENOT
Cédric DELEHAYE donne pouvoir Franck SARRE

ABSENT : Yannick DUBOIS

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 19 mars 2019

DATE AFFICHAGE : 19 mars 2019

SECRÉTAIRE : Damien LEZAIRE est désigné secrétaire de séance

M. le Maire souhaite ajouter un point concernant un recours reçu après la convocation. Le conseil municipal accepte d'ajouter ce point.

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

2 – CONVENTION ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL POUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE

M. le Maire rappelle que le marquage des routes départementales en agglomération relève de l'initiative et de la responsabilité des communes au titre du pouvoir de police du maire.

Parallèlement, le Département gère le domaine public routier départemental.

Pour bien clarifier les modalités de mise en œuvre et d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales en agglomération, le Département propose de signer une convention d'entretien qui lui permettra de prendre en charge ce marquage en agglomération. Il propose de réaliser le marquage de guidage et le marquage obligatoire aux carrefours dans les conditions détaillées ci-après :

- le marquage sera refait à l'identique
- le marquage sera refait en peinture blanche
- le marquage pris en compte est constitué des marques blanches exclusivement, des bandes de guidage et de séparation de voies, des flèches d'affectation aux carrefours, des bandes de stationnement sur chaussée en dehors des zones de stationnement payant, des bandes d'effet aux carrefours et les zébras au droit d'îlots

M. le Maire soumet ces dispositions au conseil municipal pour avis et signature de cette convention. Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention d'entretien du domaine départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale, conclue pour une durée de 2 ans à compter de la date de signature.

3 – MODIFICATION STATUTAIRE DU SIDEN-SIAN

M. le Maire présente au conseil municipal une modification statutaire du SIDEN-SIAN pour laquelle il faut délibérer. Il donne lecture des différentes modifications apportées à ces statuts et soumet au vote ces propositions.

Le Conseil Municipal, par 17 pour et une abstention, décide :

- de modifier le sous-article IV.1 « compétence Eau Potable »
- de remplacer dans les statuts aux sous-articles IV.6, IV.7, IV.8 et V.2.1 : C1.1 et C1.2 par C1
- de modifier le sous-article VII.1 « désignation des délégués directement par l'assemblée délibérante du membre du Syndicat »
- de modifier le sous-article VII.2.1 « mode de désignation des délégués »
- de modifier le sous-article VII.4 « mode de calcul du nombre de délégués désignés par un membre ou un collège au titre de la compétence Ci

4 – SUBVENTION DU CONSEIL DE JEUNES POUR UN PROJET SPORTIF

M. le Maire donne la parole à Sophie FENOT, adjointe et chargée de l'animation du conseil des jeunes. Elle informe le conseil municipal, qu'elle a reçu une demande de subvention d'un jeune bourghellois pour un projet sportif à Los Angeles et précise que les jeunes ont décidé de soutenir cette initiative. M. le Maire propose d'accepter d'accompagner ce projet en échange d'une intervention sur cet événement sportif lors d'une réunion de ce conseil des jeunes et d'une éventuelle animation organisée lors du tournoi de foot du 14 juillet. Il soumet cette demande au conseil pour avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer financièrement au projet sportif pour un montant de 200 €.

5 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Compte administratif

A la lecture des différents comptes, celui-ci fait ressortir des dépenses de fonctionnement à hauteur de 705 598,88 € et des recettes de fonctionnement de 1 059 768,48 €. Il résulte un excédent de fonctionnement de 354 169,60 €.

La section investissement présente des dépenses à hauteur de 674 328,20 € et des recettes égales à 552 465,71 € soit un déficit d'investissement de 121 862,49 €.

Il est précisé que les restes à réaliser, pour cet exercice 2018, s'élèvent en dépenses à 441 302,25 € et à 271 474,81 € en recettes.

Le Conseil Municipal par 17 voix pour et 1 abstention (M. le Maire ne prenant pas part au vote) arrête les résultats définitifs comme repris ci-dessus.

Compte de Gestion

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

A la lecture de ce Compte de Gestion, le résultat de l'exercice 2018 fait ressortir un excédent de fonctionnement 354 169,60 € et un déficit d'investissement de 121 862,49 €. En tenant compte de l'excédent antérieur de fonctionnement de 335 843,27 €, de l'excédent antérieur d'investissement de 651 711,87 € et après avoir pris en compte les restes à réaliser pour 169 827,44 €, le Compte de Gestion fait ressortir un excédent cumulé d'investissement de 529 849,38 € et un excédent cumulé

de fonctionnement de 354 169,60 € soit un résultat de clôture de l'exercice 20187 excédentaire de 884 018,98 €.

Le Conseil Municipal, déclare, par 18 voix pour, que le compte de gestion dressé par le Percepteur pour l'exercice 2018 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6 – VOTE DES SUBVENTIONS

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2019. Il informe le conseil que l'association des chasseurs a fait une demande pour obtenir une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'achat d'un effaroucheur (matériel destiné à faire fuir la faune lors des fauches ou des moissons). Nous avons également reçu une demande de subvention d'un montant de 200 € d'un bourghellois pour un projet sportif prévu en juin.

M. le Maire soumet au vote ces deux demandes au conseil municipal.

Le conseil municipal décide par 18 voix pour, d'attribuer exceptionnellement une subvention de 400 € à l'association des chasseurs ACCPCB et une subvention de 200 € pour le projet sportif en échange d'un compte-rendu de l'expérience vécue.

Il est proposé la répartition suivante pour l'ensemble des subventions :

▪ AFN	200 €
▪ Club de l'Amitié	800 €
▪ Etoile Amicale Club	500 €
▪ Amicale Laïque (Médiathèque)	920 €
▪ Les Charmilles	280 €
▪ Harmonie l'Avenir	1.400 €
▪ Club de danse BBW	300 €
▪ Association Colombophile Bourghelles	80 €
▪ Chorale	120 €
▪ Cadanse	200 €
▪ Subvention BEF	600 €
▪ Subvention Géant	300 €
▪ Subvention Club de Basket de Cysoing	100 €
▪ Subvention exceptionnelle Association des chasseurs ACCPCB	400 €
▪ Subvention exceptionnellement projet sportif	200 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions proposées pour un montant total de **6 400 €**.

7 – VOTE DES TAUX

M. le Maire rappelle que le conseil municipal fixe chaque année les taux de la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. Il précise que, les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit attendu de chaque taxe, sont actualisées chaque année par l'assemblée législative .

Il donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition à recevoir pour 2019, il précise que le montant attendu sera de 449 273 €, il rappelle que nous avons obtenu 434 629 € en 2018. Il propose de ne pas modifier le taux de ces trois taxes et de conserver les taux suivants :

2019	BASE ESTIMÉE 2019	TAUX 2019 PROPOSÉS	PRODUIT FISCAL 2019 ATTENDU
Taxe d'Habitation	1 721 000 €	14,35 %	246 964 €
Taxe Foncière (Bâtie)	1 055 000 €	17,02 %	179 561 €
Taxe Foncière (Non Bâtie)	48 400 €	47,00 %	22 748
		TOTAL	449 273 €

Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour, de reconduire sur 2019 les taux de 2018.

8 – AFFECTATION DU RESULTAT

M. le Maire donne lecture des résultats, l'exercice 2018 dégage un excédent de fonctionnement de 354 169,60 € et un déficit d'investissement de 121 842,49 € soit un résultat de l'exercice 2018 de 232 307,11 €. A la clôture de l'exercice 2018 en tenant compte de la part affectée à l'investissement, on constate un excédent d'investissement de 529 849,38 € et un excédent de fonctionnement de 354 169,60 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme **529 849,38 €** et d'inscrire au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » le montant de **354 169,60 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Constate que le résultat à la clôture de l'exercice 2018 présente :

- un excédent d'investissement de **529 849,38 €**
- un excédent de fonctionnement de **354 169,60 € soit un excédent total de 884 018,98 €**

et DECIDE le report de l'excédent d'investissement au compte 001 (recettes d'investissement) soit **529 849,38 €** et le report de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (excédent de fonctionnement) soit **354 169,60 €**

9 – BUDGET PRIMITIF 2019

M. le Maire donne lecture des différentes lignes budgétaires par chapitre en précisant que le budget primitif a été préparé en commissions de finances. Il explique les évolutions par rapport à l'exercice antérieur et répond aux questions.

Il soumet au vote le budget par chapitre sur les bases d'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **984.830,00 €**.

M. le Maire présente le tableau détaillé des investissements 2019 : il précise le projet majeur de l'année sera la construction de la cantine scolaire. Il détaille les autres dépenses d'investissement : l'aménagement d'une piste cyclable et piéton allant vers Wannehain, l'aménagement des quartiers rue Albert 1er / rue Maurice Molhant et rue Doumer/Joffre, l'acquisition d'équipements numériques pour l'école et quelques travaux de voiries (rues en impasse).

Concernant ce point, Mme Sandra AUDRAN demande si ces voies relèvent du domaine public ou privé. Elle s'oppose à tous travaux qui ne concerneraient pas le domaine public. Il lui est précisé que certaines situations de cette nature peuvent entrer dans le domaine public, cet élément sera examiné lors de la décision de réalisation de ces travaux.

Le budget d'investissement s'équilibre donc en dépenses et en recettes et s'élève à **2.053.636,71 €**.

Le conseil municipal adopte dans son ensemble le Budget Primitif 2019 à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **984.830,00 €**
- Section d'investissement : **2.053.636,71 €**

Mme AUDRAN maintient sa position sur le point particulier développé ci-dessus.

10 – REVISION DU PLU

M. le Maire évoque quelques projets d'urbanisation déjà discutés précédemment en réunion de travail et qui nécessiteront une révision du Plan Local d'Urbanisme. Ces révisions concernent les projets suivants :

- l'aménagement d'une zone antérieurement identifiée en 2AU (zone future à urbaniser) située rue Barthou.
- l'aménagement du terrain appartenant à la commune situé au Domaine des Aulnois rue Molhant
- l'aménagement éventuel de terrains qui devaient faire partie du lotissement de la Planquette dont la situation a évolué suite à la vente d'une propriété.

Afin d'actualiser le Plan Local d'Urbanisme lié à ces opérations, M. le Maire propose au conseil municipal de statuer sur une future révision du PLU.

Après une présentation et quelques échanges sur ces projets, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une révision du Plan Local d'urbanisme.

11- AFFAIRE DEGAND-DEWINTRE

M. le Maire informe le conseil de la réception d'un nouveau recours présenté au Tribunal Administratif par M. et Mme DEGAND-DEWINTRE. Celui-ci a pour objet de demander la suppression des deux places de stationnement sur le domaine public en regard de leur propriété située rue Jean Jaurès.

M. le Maire propose de solliciter un avocat pour défendre la commune dans cette affaire citée en objet.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à réaliser toutes les démarches afférentes à la défense de cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le conseil que la CCPC a ouvert une enveloppe de 50.000 € pour subventionner l'achat de vélos électriques. La CCPC participera à hauteur de 25% du prix du vélo.
- Bourghelles En Fête (BEF) : M. le Maire informe le conseil que Mme Catherine GERARD, présidente du BEF a démissionné. Il la remercie au nom de conseil municipal pour son investissement auprès de cette association. Il propose de créer une commission municipale pour aider à l'animation et à l'organisation de la Fête du village prévue en septembre dans le cas où son remplacement ne serait pas assuré pour cette date.

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance

Damien LEZAIRE

Le Maire,

Alain DUTHOIT